

Mise à jour : vendredi 16 mai 2014 15h59

Une législation pour les mères porteuses? Le PS pousse



Belga

Le PS a plaidé vendredi en faveur d'un encadrement législatif de la gestation pour autrui.

Selon les socialistes, il est temps d'«enlever ses œillères» sur ce phénomène plus connu sous le nom de «mères porteuses» et de l'encadrer pour éviter les dérives commerciales et une insécurité juridique préjudiciable aux parents et aux enfants.

«Ce n'est pas en niant la problématique de la gestation pour autrui qu'on assumera nos responsabilités», a souligné le président Paul Magnette à la veille de Pride4Every1 (ancienne Gay Pride).

Un cadre législatif «prudent»

Le PS propose un cadre qu'il veut «extrêmement prudent». Toute forme de commercialisation de la gestation pour autrui serait formellement interdite. Les parties devraient conclure une convention destinée à régler tous les aspects de la gestation pour autrui, notamment les frais médicaux liés à la grossesse et à l'accouchement. La future mère aurait la possibilité de changer d'avis pendant la grossesse et ce jusqu'à deux mois avant la naissance. Elle ne pourrait pas être à la fois mère porteuse et donneuse d'ovule pour l'enfant à concevoir.

«La Belgique est aujourd'hui un des pays les plus avancés au monde en matière de droits éthiques. Après le droit au mariage et à l'adoption pour les couples homosexuels, un nouveau pas important a été franchi il y a quelques semaines, en autorisant la coparenté pour les couples de femmes. Le PS entend élargir cette possibilité aux couples d'hommes», a souligné le parti.

La question des mères porteuses a occupé pendant plus de dix ans l'agenda du Sénat, sans avoir pu faire l'objet d'un consensus suffisant jusqu'à présent. Elle a surgi à nouveau dans une proposition socialiste libérale lorsqu'il s'est agi de régler la question de la co-parenté dans les couples lesbiens qui ont eu recours à la procréation médicalement assistée mais le texte n'a pas pu recueillir une majorité.